

Collège Philippe de Commynes
10 rue Massujat
79000 Niort
✉ ce.0790703k@ac-poitiers.fr / ☎ 05.49.24.36.51

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL FEMININ DU COLLÈGE PHILIPPE DE COMMYNES 2024/2025

Nom :

Prénom :

Inscription en classe de : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Demande de dérogation / collège de secteur: OUI NON

Le dossier est à renvoyer dûment complété **pour le lundi 13 mai 2024** à l'attention du Principal du collège Philippe de Commynes à Niort accompagné des pièces suivantes :

Pour tous les élèves

- Les 2 premiers bulletins scolaires de l'année en cours (sauf pour une entrée en 6^{ème})
- Fiche d'inscription à la 1/2 journée de tests sportifs qui aura lieu **le mercredi 15 mai 2024 de 14h00 à 17h00 au stade Massujat.**

+ Pour les élèves licenciées

- Une copie de la licence

Cadre réservé à la commission de recrutement

Refusé Liste d'attente Admis sur secteur Admis hors secteur

1. Identité de l'élève

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe :

2. Identité des responsables légaux

IDENTITÉ DU PARENT 1 ou RESPONSABLE LÉGAL 1

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel dom : Tel port :

Courriel :@.....

IDENTITÉ DU PARENT 2 ou RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel dom : Tel port :

Courriel :@.....

3. Renseignements scolaires (Année en cours)

Établissement fréquenté :

Classe : LV1 : LV2 :

L'élève sera-t-il : externe demi-pensionnaire

Nous vous rappelons que l'élève qui s'inscrit à la section sportive ne pourra pas suivre une autre option (latin...)

4. Renseignements sportifs

Pratiques-tu le Football dans un club ? OUI NON

Si oui : lequel ? :depuis combien de temps ?

Niveau de compétition :

Nombre d'entraînements par semaine :

Taille : Poids :

Investissement en arbitrage :

en entraîneur :

Autre sport pratiqué :

Je sollicite l'admission de mon enfant, ci-dessus nommé, dans la section sportive football féminin du collège Philippe de Commynes de Niort.

J'ai bien pris connaissance des conditions de recrutement et des modalités de fonctionnement de la section.

Signature du(des) responsable(s) légal(aux)

5. Les avis

AVIS du professeur des écoles ou du professeur principal (de l'année en cours)

Niveau scolaire, travail, comportement général

.....
.....
.....
.....
.....

Signature du professeur

AVIS du professeur d'Education Physique et Sportive

Vie en groupe, comportement, respect d'autrui et des règles

.....
.....
.....
.....

Signature du professeur d'EPS

AVIS de l'entraîneur (si licenciée)

Niveau technique, motivation, état d'esprit, investissement

.....
.....
.....
.....

Signature de l'entraîneur

6. Les visas

	Le chef d'établissement	Le président du club partenaire
Date		
Signature		

Règlement de la section :

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la **Section Sportive Scolaire FOOTBALL FEMININ**. Il sera assorti d'un contrat pour chaque élève qui porte sa signature, celle de ses parents, celle du responsable de la section et du chef d'établissement.

Article 1 - Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2020.

Article 2 - L'emploi du temps est aménagé afin d'alterner judicieusement les séquences d'EPS et les entraînements.

Article 3 - Les élèves inscrits en SSS peuvent se licencier conjointement à la FFF et à l'UNSS (Association sportive) pour représenter le collège lors de rencontres excellence.

Article 4 - L'entraînement est sous la direction du responsable et du ou des entraîneurs qui en déterminent les modalités.

Article 5 - Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées.

Article 6 - Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours et aux entraînements prévus par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit ; au préalable quand cela est possible, ou dès le retour de l'élève. Le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.

Article 7 - L'admission en SSS implique un engagement de l'élève pour l'ensemble de sa scolarité et induit une exigence de résultats. En ce sens, toute compétition sportive ou action, pour laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son établissement et/ou de son club constitue un objectif.

Article 8 - les sportifs admis en SSS s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants. De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelle qu'en soit la nature).

Article 9 - Les entraîneurs seront vigilants et suivront attentivement l'évolution des élèves par des prises de données et mesures (taille, poids, fatigue...). Des adaptations pourront être mises en place pour alléger momentanément les entraînements mais le suivi médical reste à la charge des familles.

Article 10 - L'engagement en section sportive vaut pour les 4 ans de la scolarité au collège. L'arrêt de la section à la demande de l'élève et/ou de sa famille n'est possible que pour raison médicale nécessitant un arrêt de la pratique sportive de plus de 3 mois. Aucune autre demande ne saurait être recevable. Le conseil de classe peut décider l'arrêt si la situation scolaire le justifie.

Article 11 – L'arrêt de la section peut être demandé par la commission de recrutement si l'élève a un comportement en inadéquation avec les valeurs que veut transmettre la section au sein de l'établissement, de l'internat ou autre.

Article 12 – Les élèves peuvent bénéficier de soutien scolaire, de tutorat... mais ces dispositifs seront mis en place avec l'accord et l'engagement de ces derniers.

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Exigences sportives

- **Assister** à tous les entraînements-cours de la SSS (maximum 4 heures par semaine) en plus des heures d'EPS (4 heures en 6ème et 3 heures en 5ème, 4ème et 3ème).
- **S'engager** physiquement durant tous les entraînements-cours : avoir une tenue de sport adaptée (short ou survêtement, tee-shirt ou maillot, paire de chaussures, bouteille d'eau ...)
- **Respecter** les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.
- **Faire preuve de fair-play** envers les entraîneurs, les arbitres, les adversaires et les partenaires.

Exigences scolaires :

- **Respecter** le règlement intérieur du collège Philippe de Commynes (assiduité, ponctualité, comportement, travail, respect des autres ...)
- **Fournir** un travail régulier et de qualité afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles par rapport à ses ressources.



Le non-respect de ces exigences entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive scolaire

Le maintien dans la section est réétudié après chaque conseil de classe, selon le comportement et les résultats scolaires de l'élève.

SIGNATURES:

Engagement de l'élève	Engagement des parents	Le coordinateur de la Section Sportive Scolaire



FICHE D'INSCRIPTION
à la 1/2 journée de tests sportifs
de la **Section Scolaire Sportive FOOTBALL FEMININ**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

responsable(s) légal(aux) de l'élève :

inscrit à l'école, au collège¹ :

autorise sa participation à la 1/2 journée de tests sportifs de la Section Scolaire Sportive FOOTBALL FEMININ.

ai pris connaissance que mon enfant doit se présenter **le mercredi 15 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00 au Stade Massujat, 45 rue Massujat 79000 NIORT**

Fait à, le

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)

¹ Rayer la mention inutile